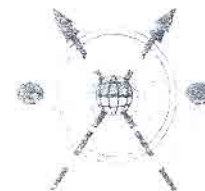


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTERE DES FINANCES ET DU
BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE
LA COMPTABILITE DOUANIERES

Service des Etudes

Projet Sydonia++

Antananarivo, le **11 AVR 2011**

NOTE

à

Monsieur le Receveur des douanes
-Tamatave Port-

N° 87 MFB/SG/DGD/D3/S32

Objet : Modalités de contrôle des conteneurs acheminés par voie ferrée vers le TAC de MADARAIL S.A situé à Soarano, à la sortie du Port de Toamasina

Dans le cadre de la simplification et la facilitation des procédures de dédouanement, Monsieur le Receveur des douanes est prié de noter que les derniers contrôles visant à autoriser la sortie définitive des conteneurs cités en objet de la zone sous douane, seront désormais effectués au niveau de la gare Hastie du Port de Toamasina et non plus au portail n°5. Il est aussi souligné que l'ensemble des formalités à observer par les opérateurs restent inchangées.

Le Directeur National du Projet



COPIE A :

- M. le Directeur des Services Extérieurs
- M. le Receveur des douanes d'Antananarivo
- M. le Président Directeur Général de GasyNet
- M. l'Administrateur Directeur Général de MADARAIL S.A